

La culture, une valeur ajoutée pour l'Europe

Les Coalitions européennes pour la diversité culturelle se sont réunies mardi 31 janvier à Bruxelles, avec le soutien de la Plateforme européenne sur le potentiel des industries culturelles et créatives, pour rappeler l'urgence d'une nouvelle politique culturelle européenne.

Les interventions ont mêlé éclairages particuliers - sur le livre en Grande-Bretagne, le cinéma au Portugal, la scène musicale en Belgique, le spectacle vivant en France - et des considérations plus générales sur la politique européenne : la difficulté de concilier droit de la concurrence et diversité culturelle, les accords de libre échange et notamment celui en discussion entre l'Union européenne et le Canada, le futur programme « Europe Créative » (2014-2020), qui regroupe notamment les programmes Culture et MEDIA, et la nécessaire prise en compte de la Convention de l'UNESCO de 2005 au-delà du strict champ culturel.

Six professionnels de la culture ont successivement évoqué leurs attentes à l'égard des politiques européennes : Maureen Duffy, auteur et poète britannique, Dirk de Clippeleir, directeur de la salle de concert *l'Ancienne Belgique*, Fernando Vendrell, producteur et réalisateur portugais, Fabienne Herenberg, administratrice adjointe de *la Comédie de Reims*, Yvette Masson-Zanussi, directrice du Forum européen des politiques architecturales (FEPA) et présidente de la Plateforme européenne sur le potentiel des politiques culturelles et créatives, et Pascal Rogard, directeur général de la SACD et président de la Coalition française pour la diversité culturelle. Deux députés européens, Metin Kazak (Commerce international) et Luigi Berlinguer (Affaires juridiques) sont également intervenus, avant un court débat avec la salle.

Carole Tongue, présidente de la Coalition britannique pour la diversité culturelle et ancienne députée européenne a modéré les débats. Dans son introduction, elle a souligné que malgré les textes qui reconnaissent la spécificité des biens et services culturels, ce principe n'était pas toujours bien compris et que les prises de position au sein de la Commission européenne restaient ambiguës avec, d'un côté la volonté de venir au secours des industries créatives et de l'autre un manque de propositions concrètes.

Maureen Duffy, auteur et poète britannique, présidente d'honneur du *British Copyright Council*, s'est attachée à décrire la situation catastrophique du livre en Grande-Bretagne depuis l'abolition du système de régulation des prix (*Net Book Agreement*) en 1997, soulignant au passage que la France avait heureusement résisté à cette tendance. « Il s'agissait de respecter le droit de la concurrence et le marché intérieur qui est censé s'autoréguler, comme dans le meilleur des mondes possibles.

En réalité, cela nous pousse vers le plus petit dénominateur commun, l'exclusion de la qualité et de la singularité ». Les librairies indépendantes ont disparu du paysage, les livres se vendent pour quelques euros dans les grandes surfaces avec, au rayon des best-sellers, des livres sur le cinéma, la télévision ou la cuisine. Les grands conglomérats dominent le marché et proposent jusqu'à 5 millions de Livres pour les mémoires d'un joueur de foot de 20 ans. Parallèlement, les écrivains professionnels sont obligés de se tourner vers de petits éditeurs qui n'ont pas les moyens de faire de la publicité. Si certains éditeurs réussissent à reprendre le contrôle sur le livre numérique, les recettes sont faibles : les livres sont vendus en général à 1€, ce qui ne fait que 25 cts pour les auteurs, ou 50 cts quand ils négocient bien.

Maureen Duffy a ainsi estimé que la bonne santé statistique de la culture en Grande-Bretagne, - un secteur qui emploie 1,5 millions de personnes, affiche une croissance de 4,3% et contribue pour 10,6% aux exportations britanniques - était largement due à la langue anglaise et ne reflétait pas la réalité vécue par les auteurs et les artistes. « La valeur des œuvres ne se mesure pas aux gains de parts de marché », a-t-elle déclaré, avant de conclure sur le Canada et la nécessité d'y protéger la littérature francophone.

Dirk de Clippeleir, directeur de la salle de concert de *l'Ancienne Belgique*, a évoqué la difficile circulation des groupes de musique hors de leurs pays d'origine, en mettant en exergue deux points : l'absence d'harmonisation fiscale et la nécessité d'un soutien financier de l'Europe.

Il a détaillé le casse-tête fiscal que représente une tournée musicale en Europe, en prenant l'exemple d'un groupe de musique autrichien, qui jouerait à Amsterdam puis à Bruxelles. Avec un tarif de 1000€ pour une date, il recevra 1000€ à Amsterdam, mais seulement 820€ en Belgique, et paiera des impôts en Autriche pour chacun des deux concerts. « Imaginez s'ils ont du succès et font une tournée dans 27 pays, et si le chanteur est italien... » a-t-il ironisé. Ainsi, à *l'Ancienne Belgique*, 2 employés sur 50 ne s'occupent que des aspects fiscaux. C'est beaucoup, mais peu comparé aux 50 experts fiscalistes de Madonna...

Autre problème : la domination de la musique anglo-saxonne. A *l'Ancienne Belgique*, 80% des groupes sont soit locaux, soit anglo-saxons. « Si on engage un artiste étranger non anglophone, on n'a pas de public car la radio ne passe que des artistes locaux ou anglo-saxons », a-t-il précisé, tout en soulignant que certains pays comme le Danemark ou la Finlande menaient une politique de soutien à ses artistes, en proposant des financements aux salles ou festivals qui les programmaient. Selon Dirk de Clippeleir, si l'Europe veut faire connaître sa musique, elle doit financer des salles comme *l'Ancienne Belgique*. Pour deux raisons : pour permettre aux groupes de voyager et de cumuler suffisamment de dates pour survivre (un groupe flamand pourra difficilement trouver plus de 30 dates par an dans son pays) et pour que le public puisse accéder à la richesse de la musique européenne, ce qui est quasiment impossible actuellement.

A ce propos, Dirk de Clippeleir apprécierait que les procédures de demandes de financement soient plus faciles et plus souples dans le nouveau programme européen « Europe Créative », les salles comme *l'Ancienne Belgique* n'ayant pas les ressources humaines et financières pour remplir autant de papiers.

Fabienne Herenberg, administratrice adjointe du Centre dramatique national *La Comédie de Reims*, a parlé en lieu et place de son directeur, **Ludovic Lagarde**, retenu à Reims.

Elle a évoqué le paradoxe entre les textes fondateurs de l'Union qui reconnaissent l'importance et la spécificité de la culture dans la construction de l'identité européenne, et une Europe qui se construit sur des fondements avant tout économiques. « Ce qui nous paraît important, c'est la valeur symbolique que la culture joue dans la construction de l'identité européenne, tout comme dans la résolution des crises que traverse l'Europe aujourd'hui – et celles-ci ne sont pas que économiques comme le montre l'exemple de la Hongrie », a-t-elle souligné. Selon elle, la culture doit être considérée comme « un bien commun » et prise en compte dans toutes les politiques de l'Union européenne, au-delà des seules politiques culturelles. A propos du futur programme « Europe Créative » (2014-2020), elle a exprimé la crainte que celui-ci soit « essentiellement axé sur les industries culturelles et le numérique » et privilégie à nouveau l'angle économique.

Fabienne Herenberg a également évoqué le droit de la concurrence, estimant que son application n'était pas toujours adaptée aux entreprises culturelles. Elle a notamment cité l'exemple du spectacle vivant, qu'elle juge particulièrement menacé par les nouvelles règles sur les Services d'intérêt économique général (SIEG) et les aides d'Etat. Elle a souligné, à ce propos, que la France avait la chance de bénéficier d'aides publiques efficaces, et que celles-ci devaient être réaffirmées et sécurisées. Selon elle, « la Commission européenne doit proportionner ses démarches aux enjeux économiques et adapter ses décisions politiques à l'impact réel sur la concurrence. Dans le spectacle vivant, le risque de distorsion de concurrence est extrêmement faible et si les règles sont trop rigides, il y a un risque pour la pérennité de ces activités et des réseaux qui leur sont liés comme celui des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux qui sont des lieux de forte créativité en France, ou encore celui des compagnies ».

Fernando Vendrell, réalisateur et producteur portugais, a évoqué la très difficile situation des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel au Portugal. « Travailler dans ce secteur n'a jamais été simple, mais aujourd'hui c'est notre survie qui est remise en cause ». En 10 ans, le budget de la culture a diminué de 75% et les aides financières au cinéma de 100%. Les films nationaux représentent une part de marché de 1,5 à 2% contre 80% pour le cinéma américain. La production est le fait de petites entreprises qui survivent avec plus de difficultés chaque année. Les autorités portugaises n'incitent pas les télévisions à respecter l'obligation de consacrer 10% à la production indépendante composée de petites entreprises indépendantes. La principale chaîne de télévision, RTP1 va être privatisée cette année.

Face à cette situation, le soutien financier européen devrait jouer à plein et les aider à mieux produire, mais le Portugal a le plus faible accès à ces fonds, ses entreprises ne parvenant à obtenir que de l'aide au développement de projets individuels (et non de catalogues de projets). « Nous n'avons pas assez de compétences administratives pour répondre aux demandes européennes. Nous manquons souvent d'informations et ne réussissons pas à tenir les délais. Par ailleurs, nous n'arrivons pas à réunir les cofinancements, ce qui montre à quel point nous sommes affaiblis », a souligné Fernando Vendrell.

Selon Fernando Vendrell, le problème est politique : « On considère que le Portugal est quantité négligeable, que ce n'est pas une force motrice pour la culture européenne ». L'Union européenne doit s'efforcer de reconnaître le travail artistique quel que soit la taille de ses pays membres. « Si la finance ébranle l'Union européenne, les arts et la culture peuvent nous aider à réaliser l'unité et la diversité ».

Yvette Masson-Zanussi, directrice du Forum européen des politiques architecturales (FEPA) a évoqué le travail de la Plateforme européenne sur le potentiel des politiques culturelles et créatives, dont elle est présidente. Cette plateforme regroupe 40 organisations culturelles (dont le FEPA) issues de la société civile. Elle a été mise en place en 2008 par la Commission européenne dans le cadre du dialogue structuré avec la société civile. Yvette Masson-Zanussi a précisé que ces organisations se réunissaient de façon volontaire et que leur objectif était la diversité culturelle, au-delà de toute compétition entre les secteurs ou de recherche de profit.

Dès la création de la Plateforme, les différentes organisations se sont entendues pour organiser bénévolement leur travail et réfléchir ensemble à des mécanismes opérationnels pour favoriser la production, la diffusion, la promotion et la circulation des œuvres et améliorer la législation en faveur des artistes. Cinq groupes de travail se sont réunis pendant un an et ont abouti à une première série de recommandations, en septembre 2009 (reprises notamment par le Comité économique et social européen, le Comité des régions et le Parlement européen).

Toutefois, il est apparu que pour aller plus loin, il fallait traduire ces recommandations en outils politiques plus directs. Cinq ateliers de travail, ouverts aux experts, aux membres de la Commission et aux parlementaires, ont ainsi été mis en place (fonds de cohésion ; mobilité et circulation des œuvres et des artistes ; éducation et formation professionnelle ; distribution et promotion numérique ; encouragement à l'investissement dans les industries culturelles) et ont abouti à « des mesures concrètes et précises qui pourraient être mises en œuvre rapidement ».

Selon Yvette Masson-Zanussi, le programme « Créative Europe » a été bien accueilli par la Plateforme, notamment parce qu'il reprend plusieurs de ses propositions, comme celle de fonds de garantie, expérimenté en France avec l'IFCIC. « Il faut toutefois rester vigilants, faire en sorte que ce programme soit adopté et puisse être augmenté d'autres mesures. Il faut aussi porter notre attention sur les autres directions, qui sont toutes concernées par la culture. Nous sommes parfois déçus de voir certaines recommandations portées très haut dans l'agenda de l'Union européenne et la modestie des mesures effectives ».

Yvette Masson-Zanussi a quand même tenu à conclure sur une note positive, relevant que l'attention à la culture était plus grande aujourd'hui ; elle a notamment cité le programme sur le développement régional Epson, qui encourage les régions à soutenir les industries culturelles.

Pascal Rogard, directeur général de la SACD et président de la Coalition française pour la diversité culturelle, s'est excusé auprès de Fernando Vendrell de la bonne santé de la politique culturelle en France, rappelant que grâce au système du fonds de soutien

(environ 700M€), ce sont les activités de marché (salles de cinéma, TV, vidéo, opérateurs télécom...) qui financent la production. « La culture est avant tout une question de volonté politique. En France, on a la chance d'avoir eu des gouvernements qui ont défendu la culture et la création. Actuellement le discours est que la culture est un bien de première nécessité et qu'en période de crise, il faut investir dans la culture, car c'est un atout fort pour l'Europe. »

Après ce préambule, il a évoqué trois points : les négociations commerciales, le droit de la concurrence appliqué à la culture, et le contournement de la législation par les géants américains de l'Internet.

Après les combats gagnés d'abord au GATT pour l'exception culturelle, puis à l'UNESCO pour la diversité culturelle, la prochaine bataille est, selon Pascal Rogard, celle des accords bilatéraux. « On ne discute plus culture dans les accords commerciaux, mais dans des accords culturels, négociés en même temps et par les mêmes personnes » a ironisé Pascal Rogard, citant les accords avec le Cariforum, « où on a mélangé allègrement négociations commerciales et coopération culturelle », et la Corée du Sud, « qui a quand même une autre dimension économique, notamment en matière d'audiovisuel ». Pascal Rogard a d'ailleurs rappelé que la Commission n'avait pas tenu ses engagements sur ce point, puisque suite au travail du Ministère des Affaires étrangères français, elle doit –depuis un an- clarifier les relations entre les accords commerciaux et les accords de coopération culturelle. A ce titre, « l'accord entre l'Union Européenne et le Canada est une opportunité unique de faire un accord modèle de protection et de défense de la diversité culturelle ».

Dans un deuxième point, il a évoqué le hiatus persistant entre la politique de soutien à la culture et la politique du marché unique. « Quand on veut soutenir la culture en Europe, il faut lever le doigt et demander l'autorisation, ce qui est assez ridicule dans le spectacle vivant, mais aussi dans l'audiovisuel et le cinéma, où il peut y avoir de la concurrence entre les services mais pas sur les œuvres ». A ce propos, Pascal Rogard s'est dit frappé par l'irruption d'un nouveau concept dans une communication de la Commission : « l'efficacité de l'aide », s'interrogeant sur la façon dont celle-ci pourrait être évaluée. Selon lui, la Commission européenne devrait au contraire encourager les pays à soutenir leur création nationale.

Enfin, Pascal Rogard a indiqué que le combat pour la diversité culturelle avait changé d'ennemi et qu'il fallait passer à la phase 2. « Le problème est moins la politique américaine que celle des grands groupes de l'internet qui ont une capacité à profiter du laxisme européen ». Il a notamment cité iTunes qui bénéficie au Luxembourg d'une TVA à taux réduit, et Google « qui s'est installé en Irlande pour échapper à un certain nombre de législations ».

Afin d'éviter ces contournements, qui vont encore s'accroître avec la télévision connectée, il estime qu'il faut repenser la législation afin de pouvoir taxer les entreprises là où elles font leur prestation de services (et non où elles résident) et faire en sorte qu'elles apportent leur contribution à la création.

Metin Kazak, député européen, membre de la commission du commerce international, a remercié les organisateurs pour « ce débat très utile aux parlementaires européens qui

essaient de promouvoir la culture dans le cadre de la coopération de l'Union européenne avec les pays tiers ». Il a souligné la référence explicite de la Cour de justice des communautés européennes à la Convention de l'UNESCO par son arrêt du 5 mars 2009 (« un état membre peut obliger les opérateurs de télévision à affecter une partie de leurs recettes d'exploitation au financement de films cinématographiques et de télévision européens », nldr) et l'influence de la Convention sur l'Agenda européen de la culture ou sur les orientations stratégiques de l'Union dans ses relations extérieures.

En tant que vice-président de la sous-commission des droits de l'homme et ressortissant d'un ancien pays communiste (Bulgarie), il s'est dit « particulièrement sensible à la diversité des expressions culturelles ». En tant que coordinateur du groupe des libéraux dans la commission du commerce international, il s'est dit « à la recherche du juste équilibre entre les bénéfices économiques de l'augmentation des échanges commerciaux et la place des droits de l'homme, sociaux et environnementaux et la protection de la culture ».

Metin Kazak a rappelé que le Parlement était co-législateur depuis le Traité de Lisbonne dans le domaine de la politique extérieure et qu'il veillerait à ce que le principe de la spécificité des biens et services culturels, en tant que porteurs d'identité et de valeur, soit respecté dans les protocoles culturels, et ce indépendamment des accords de libre échange. A ce propos, il a souligné la nécessité de distinguer les pays en voie de développement, - qui relèvent de l'article 16 de la Convention et bénéficient d'un traitement préférentiel, comme les pays du Cariforum - et les pays développés avec qui il s'agit d'une stricte logique de réciprocité comme ce fut le cas avec la Corée du Sud, et bientôt avec le Canada, l'Inde et le Japon.

Selon lui, consolider la place de la culture dans les futurs accords commerciaux nécessite de relever quatre types de défis : créer un cadre cohérent pour la coopération culturelle en faveur des pays tiers ; inciter les pays partenaires à ratifier la Convention, en l'imposant comme condition les futurs accords internationaux, comme cela a été le cas avec la Corée du Sud ; renforcer juridiquement la Convention en mettant en place des mécanismes effectifs de règlement des différends ; approfondir la concertation avec les représentants de la société civile, inclure plus d'experts des milieux artistiques lors des négociations, effectuer des études d'impact sur le contenu de ces protocoles et initier un débat au sein de l'OMC.

Luigi Berlinguer, député européen, vice-président de la commission des affaires juridiques, a dit à quel point la Convention UNESCO était un texte crucial, et que ses principes devraient être pris en compte par l'ensemble des politiques de la Commission. Il a indiqué que le Parlement européen, et notamment ses collègues, avait ces questions toujours à l'esprit.

Luigi Berlinguer a évoqué trois dossiers :

- une proposition de directive sur les œuvres orphelines, pour lequel le Parlement européen s'assure de trouver un compromis entre l'intérêt public et la reconnaissance du droit des créateurs et de leur juste rémunération ;

- la proposition de directive sur la gestion collective, attendue depuis très longtemps et annoncée pour le printemps, et pour laquelle le Parlement s'attachera à écouter les créateurs ;
- une proposition de révision de la directive de 2004 sur le respect des droits de propriété intellectuelle.

Enfin, Luigi Berlinguer s'est dit très conscient des enjeux autour des négociations commerciales et a assuré de faire son possible pour promouvoir la Convention de 2005.

Débat avec la salle

Ann Branch, chef d'unité à la Direction Education et Culture de la Commission européenne, a souhaité réagir aux propos sur le programme « Europe Créative » qu'elle estime être « une bonne nouvelle pour la diversité culturelle ». Selon elle, le problème évoqué par Dirk de Clippel - la tendance du public à consommer des œuvres locales ou anglo-saxonnes - s'applique à tous les secteurs de la culture et c'est justement un défi qu'entend relever « Europe Créative », en aidant aux carrières internationales, à la traduction, à la promotion des œuvres auprès du public.

Elle a contesté l'idée que le programme « Europe Créative » ne reconnaît pas la valeur intrinsèque de la culture. « C'est implicite » a-t-elle affirmé.

Elle a par ailleurs souligné que le programme bénéficiait d'une augmentation de 37% par rapport à l'ensemble de MEDIA, Culture et MEDIA Mundus, soit un surplus de 450 millions d'euros en 7 ans, ce qui est peu à l'échelle du budget de l'UE, mais beaucoup pour le secteur. Elle a ajouté que la Direction Education & Culture n'aurait jamais pu obtenir cette augmentation, s'il ne s'agissait pas aussi d'un programme social, créateur d'emplois et de croissance.

Carole Tongue a souligné que c'était un point de vue optimiste, et que la décision finale appartenant *in fine* au Conseil des ministres des finances et à la DG Budget, les Coalitions européennes apporteraient leur soutien à la DG Culture pour obtenir gain de cause.

Marie-Paule Roudil, représentante de l'UNESCO à Bruxelles, a relevé la contradiction entre « la bonne volonté affichée » de la DG Education & Culture et les autres directions qui n'intègrent pas du tout la Culture.

Elle s'est dite en effet, « très préoccupée » par l'absence de toute référence au terme « Culture » dans *l'Agenda For Change*, préparé au titre de la politique de développement de l'UE en vue d'une réduction de la pauvreté. « En tant qu'organisation internationale, recevant le mandat de promouvoir la Convention de 2005, nous nous demandons comment accomplir notre travail, si la Commission elle-même n'intègre pas dans son *Agenda for Change* le mot « culture », et fait encore moins mention de la Convention ».

Elle a aussi souligné que malgré la mobilisation de beaucoup de représentants de la société civile et d'acteurs de la culture, la communication sur *l'Agenda for Change* du 13 octobre 2011 n'avait pas progressé.

Charles Vallerand, secrétaire général de la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) a invité les représentants des différentes Coalitions nationales (Portugal, Royaume-Uni, Hongrie, Suède, Suisse, France, Belgique) à se lever pour témoigner de l'élan européen.

Dans le même esprit, il a donné quelques exemples de bonnes pratiques dans le monde : le gouvernement de Catalogne en Espagne qui a adopté une législation pour promouvoir son cinéma régional en citant spécifiquement la Convention UNESCO de 2005, un soutien à une initiative de formation et de production audiovisuelle autochtone en Amérique latine ou le financement UNESCO octroyé au Mali pour développer une action de communication et consultation à travers le pays pour développer une plateforme culturelle nationale.

Concernant l'accord de libre échange entre l'Union européenne et le Canada, « deux partenaires de la première heure », Charles Vallerand a dit, à l'instar de Pascal Rogard, qu'il s'agissait d'une occasion unique. « On va réussir à s'entendre sur la portée de l'exemption, mais il faut que, dans le préambule, on trouve une référence explicite et articulée entre l'exemption et la Convention de l'UNESCO pour asseoir sa valeur juridique dans le contexte légal international ».

Selon lui, le champ de la diversité culturelle est très large. Il a ainsi évoqué :

- un débat récent à Copenhague sur la liberté d'expression et de création artistique, débat pertinent au regard de l'attitude de plusieurs pays signataires de la Convention qui nient et censurent le travail de leurs créateurs les obligeant à s'expatrier,
- un prochain débat à Strasbourg sur la Diversité et les Médias qui traitera notamment des expressions minoritaires.

Carole Tongue a remercié l'équipe des Coalitions et tous les intervenants.

Elle a souligné que la culture était un facteur unificateur pour forger l'identité européenne, et que des réformes s'imposaient. « Il y a beaucoup de bonnes intentions exprimées, il faut désormais passer à l'action », a-t-elle conclu.

Synthèse rédigée par Béatrice de Mondenard